



129109 - Les membres des quatre écoles juridiques sont ils concernés par le hadith portant les 73 courants

question

Un des hadith du Messenger (Bénédiction et salut soient sur lui) indique que la Communauté (musulmane) se divisera en 73 courants qui iront tous en enfer à l'exception d'un seul qui restera fidèle à sa sunna. Les quatre écoles juridiques connaissant des divisions entre elles peuvent elles être comprises dans le hadith?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le célèbre hadith évoquant l'éclatement de la Communauté en 73 courants est rapporté par Muawia ibn Abi Soufiane. Il dit: **Certes, le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) se dressa devant nous et dit: certes, les gens du livres qui vous ont précédé se divisèrent en 72 groupes religieux . Cette communauté se divisera en 73 courants dont les 72 iront en enfer et un seul au paradis. Ce courant comprend le rassemblement (des fidèles à la Sunna).** (Rapporté par Abou Dawoud,4597) et d'autres et jugé authentique par al-Hakim (1/128). Mieux, il dit que c'est un grand hadith fondamental. Ibn Taymiyyah l'a jugé authentique dans Madjmou al-fatwa (3/345) et ach-Chatibi ans al-l'tissam (1/430) et al-Iraqi dans Takhrdj al-lhyaa (3/199).

Le hadith est rapporté par at-Tirmidhi (2641) en ces termes: **Ma communauté se divisera en 73 groupes religieux dont tous iront en enfer à l'exception d'un seul.**

-Lequel, ô Messenger d'Allah?

-Ceux qui se comporteront comme mes compagnons et moi-même. Ibn al-Arabi l'a jugé bon dans ahkaam al-qouran (3/432) et al-Iraqi dans Takhrdj al-lhayaa (3/284) et al-Abani dans Sahih at-Tirmidhi.



Les propos du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): **Ma communauté se divisera en 73 groupes religieux.** comportent une allusion aux divergences qui entraînent la division, à savoir la divergence qui affectent les fondements de la religion non celle qui porte sur les branches et dispositions juridiques. Les propos du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): **C'est le Rassemblement** ou selon une autre version **Ceux qui se comporteront comme mes compagnons et moi-même.** confirme ce que nous avons avancé. La divergence qui porte sur les branches (aspects secondaires) n'exclut pas son auteur de l'appartenance au Rassemblement ni de l'attachement aux enseignements du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui).

En effet, ses compagnons connurent des divergences à propos de diverses affaires secondaires sans que cela n'entraînât de profondes divisions en leur sein et sans que cela fût dire qu'ils étaient concernés par le hadith évoquant les courants. Bien au contraire, ils formaient un seul groupe, suivant la même voie et animés par les mêmes dogmes fondamentaux. Il en est encore de même pour les quatre imams, fondateurs des écoles juridiques suivies et d'autres parmi les gens du savoir et de la vertu. Ceux-là constituent le Rassemblement, le Groupe sauvé et les partisans de la Sunna.

Ceux qui s'écartent de leurs croyances fondamentales méritent mieux d'incarner la division, l'innovation et la déviation.

Chatibi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **Ces sectes sont qualifiées comme telles à cause de leur écartement de la conduite du Groupe sauvé. L'écart a une portée générale et se reflète dans une des bases de la charia. Il ne réside pas dans une divergence touchant un détail. Car les divergences de cette nature ne se développent pas au point d'aboutir à l'éclosion de groupes rivaux. La division ne survient qu'à la suite de divergences portant sur les aspects globaux qui renferment un nombre important de détails. Ce qui apparaît rare dans des aspects globaux et ne concerne pas un domaine ou un chapitre particulier.** Extrait d'al-Itissam (2/200).

Ce qui précède vous permet de savoir que les autres imams furent loin d'avoir provoqué la division. Il en est de même de leurs adeptes restés fidèles aux croyances fondamentales adoptées par les partisans de la Sunna. Quant à ceux qui choisirent le chemin inverse et adhérèrent au mutazilisme



ou au chiisme ou à l'irdja (partisans de la séparation entre la foi et les actes) ou à d'autres sectes livrées à la passion, voilà les vrais sectaires opposés aux partisans de la Sunna donc comptés parmi les sectes incriminés. Voir à toutes fins utiles la réponse donnée à la question n° [90112](#).

Allah le sait mieux.